
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

S'initier à la musique

Initiation musicale	Frs 600.- (Frs 300.- semestre)
Initiation à la musique flûte à bec (30') max. 3 élèves	Frs 600.- (Frs 300.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2	Frs 560.- (Frs 280.- semestre)
Solfège – cycle 3	Frs 560.- (Frs 280.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes	Frs 1'100.- (Frs 550.- semestre)
40 minutes	Frs 1'300.- (Frs 650.- semestre)
50 minutes	Frs 1'500.- (Frs 750.- semestre)
60 minutes	Frs 1'700.- (Frs 850.- semestre)

Cours tambour (collectif)

Ensemble de tambours (30') max. 3 élèves	Frs 800.- (Frs 400.- semestre)
--	--------------------------------

Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.



Fanfare Municipale
d'Étoy



Rabais et conditions particulières

Finance unique d'inscription 50.-

Rabais de Frs 50.- sur le cours individuel est accordé aux musiciens de la fanfare municipale d'Etoy. La société de musique offre les cours de solfège du 1er cycle aux élèves jouant en son sein. Réduction famille : 10% pour le 2ème enfant et les suivants (cours individuel uniquement).

En sus de l'écolage, la fanfare met à disposition gratuitement les instruments (cuivres et tambours). Elle prend également en charge les frais annexes tels que, frais de concours des solistes régionaux, frais d'accompagnement piano pour les concours ainsi que les frais administratifs.

Informations complémentaires

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM. Lorsque l'élève termine sa formation musicale au multisite d'Etoy, cet instrument étant la propriété de l'école de musique multisite d'Etoy, il sera rendu à cette dernière. Lors de la restitution de l'instrument, un service sera effectué auprès de Top Music (Villeneuve) à votre charge.

Ecolages

Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement. La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements.

Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant une partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des Jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.



Fanfare Municipale
d'Etoy



Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron ainsi qu'au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule courant novembre. La participation à ces concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. L'EM prend en charge tous les frais d'inscriptions (y compris accompagnement piano) aux concours régionaux et cantonaux.

Camp de musique

Un camp de musique est organisé chaque année dans le cadre du giron. L'EM encourage fortement ses élèves à y participer.

